

# Fonctionnement interne – RESUME

## Les commissions

Objectif : se référer au mandat défini pour chaque commission

**Organisation interne :**  
→ un compte-rendu de chaque réunion doit toujours être réalisé  
→ le reste de l'organisation est laissé libre à chaque commission

**Autonomie :**  
→ la commission est autonome dans ses décisions sauf si la décision impacte :  
\* L'image globale de l'UV  
\* Plus de la moitié du budget alloué à la commission – ou dépasse le plafond  
\* Les valeurs de l'UV  
\* Le fonctionnement général



## Le référent

→ Doit être membre du CA

→ Fait le lien entre le CA et les commissions  
→ A le rôle de « garde-fou » en commission (préserve les intérêts de l'UV tels qu'ils sont décidés en CA)

## Les réunions en CA

Objectif : avoir une vision globale de l'avancée du projet

### Temps 1 :

→ Information sur ce qui s'est décidé dans chaque commission  
→ Propositions des commissions pour des décisions touchant à l'image, à plus de la moitié du budget, aux valeurs et au fonctionnement général

### Temps 2 :

→ Moment d'échange inter-commissions sur les sujets qui touchent à toutes les commissions